

PRÉPARATION À L'HABILITATION

B1-B1V/B2-B2V (ESSAI)/BR/BC OPÉRATION D'ORDRE ÉLECTRIQUE EXÉCUTANT/CHARGÉ DE TRAVAUX

OBJECTIFS



Réaliser en toute sécurité des interventions d'entretien et de dépannage et/ou des travaux d'ordre électrique sur des installations ou équipements électriques

PRÉREQUIS



Connaissances des lois fondamentales de l'électricité et des techniques de remplacement et de raccordement des équipements électriques.

DURÉE



3 jours
soit 21h

NOMBRE DE PARTICIPANT



12 personnes
maximum

PERSONNES CONCERNÉES



Électriciens devant réaliser des travaux, des interventions et des consignations sur des installations électriques BT : électriciens d'équipement, chefs d'équipe et techniciens d'équipement en électricité, électriciens et techniciens de maintenance...

DIVERS



Le niveau d'habilitation est déterminé par le formateur en accord avec l'entreprise et selon la qualification et le niveau du stagiaire.

VALIDATION



Un livret est remis à chaque stagiaire. Attestation individuelle de formation.

PROGRAMME

Conformité INRS dispositions du Code du Travail articles R.4544-9 à R.4544-11 et sur les règles techniques de la norme française C18-510 paru en Janvier 2012

Partie théorique – Tronc commun TC1 :

- Statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique
- Dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les notions élémentaires en électricité
- Les dangers du courant électrique
- Les zones d'environnement
- Les effets du choc électrique
- Les titres d'habilitation
- Les équipements de protection
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique

Thèmes spécifiques B1(v), B2(v), B2(v) Essai

- Caractérisation des travaux et limites : hors et sous tension avec ou sans voisinage
- Charge de consignation et charge d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations
- Habilitation : symbole et limites
- Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...
- Equipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation
- Instructions de sécurité pour essais (pour attribut « Essai »)

Thèmes spécifiques BC : La consignation

- Les zones d'environnement
- Les risques spécifiques aux interventions BT
- Les mesures de prévention
- La préparation d'une intervention
- Les niveaux d'habilitation nécessaires
- La consignation
- Mission du surveillant de sécurité électrique
- Connaissance des séquences de la mise en sécurité liées aux différentes opérations
- Le respect des consignes de l'exploitant et instructions de sécurité
- Etapes et documents applicables lors d'une consignation : attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de fin de travail...

Thèmes spécifiques BR : Entretien et dépannage

- Limites des habilitations BR et BS
- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation
- Charge d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange (documents, informations), respect des consignes
- Equipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation
- Documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instructions de sécurité...
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Etapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte

Partie Pratique :

- Analyser les risques dans une situation donnée,
- Utiliser le matériel et les équipements de protection et connaître leurs limites d'utilisation,
- Les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT,
- Réaliser des séquences de la mise en sécurité d'un circuit et les mesures de prévention,
- Réaliser une procédure de consignation et réaliser une vérification d'absence de tension (VAT),
- Réaliser une remise sous-tension,
- Les documents applicables dans le cadre des interventions de remplacement et de raccordement,
- Réaliser la procédure de remplacement et la procédure de raccordement.

Validation :

Un contrôle des connaissances par QCM est effectué en fin de stage. Un avis préparatoire à l'habilitation du salarié par son employeur, visé par le formateur, est transmis à l'entreprise à l'issue de la formation.

Formule «Recyclage» : Formation destinée aux personnes souhaitant renouveler leur habilitation.

Durée : 1,5 jour

L'INRS et la CNAM préconisent le recyclage tous les 3 ans

RAPPEL DE LA LÉGISLATION

« Art.R. 4544-10.-Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. »
« Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. »
« L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. »
« L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. »



OFPS